

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4079-2018

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **ÉTIENNE CHAMPAGNE**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis président de Gaz Métro GNL, s.e.c. (ci-après « **Gaz Métro GNL** ») et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité présentée par Énergir;
2. Gaz Métro GNL est une filiale d'Énergir se spécialisant dans le gaz naturel liquéfié (ci-après « **GNL** »);
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-9, Document 8;
4. Les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-9, Document 8 portent sur la gestion des inventaires ainsi que sur les ventes de GNL effectuées par Gaz Métro GNL à partir de l'usine LSR pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018;
5. Or, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-9, Document 8 sont des informations de nature commerciale et stratégique qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures de Gaz Métro GNL et à sa position concurrentielle et ainsi lui causer un préjudice commercial;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-9, Document 8 pour une durée de dix ans;
7. En effet, Gaz Métro GNL considère qu'au terme de cette période, les informations commerciales dont elle demande la confidentialité deviennent obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;

8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 20 décembre 2018.

(s) Etienne Champagne

ÉTIENNE CHAMPAGNE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 20^e jour de décembre 2018

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec